

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 juillet 2025

Quatre nouveaux projets lauréats du plan France 2030 en Nouvelle-Aquitaine

Quatre nouveaux projets situés en Nouvelle-Aquitaine ont été sélectionnés par l'État pour être soutenus financièrement dans le cadre du plan France 2030. Ils sont portés par les entreprises ou établissements publics suivants :

- L'association Mission locale des deux rives à Cadillac (Gironde)
- L'entreprise CARBON WATERS à Pessac (Gironde)
- L'entreprise ECOMICRO à Saint-Loubès (Gironde)
- L'entreprise BIOTJET à Artix (Pyrénées-Atlantiques)

Au total, ces nouveaux projets représentent un soutien de l'État de plus de 33 millions d'euros et représentent des apports économiques structurants pour leur territoire d'implantation.

Depuis le début du plan France 2030, ce sont 632 projets qui ont ainsi été soutenus en Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de plus de 1,2 milliards d'aides de l'Etat.

Étienne GUYOT « se réjouit de ces soutiens forts à des établissements publics et privés qui oeuvrent au service de l'attractivité des territoires, des formations de demain, pour la filière française de carburants aéronautiques durables, pour un numérique responsable. La Nouvelle-Aquitaine par ses filières d'excellence participe à la stratégie de l'État pour une industrie plus innovante et plus durable ».

À propos de France 2030

- France 2030 traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- France 2030 est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No

Significant Harm).

- France 2030 sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- France 2030 est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.
- Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr